



Ville de Tarare

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FÉVRIER 2016**

Le Conseil municipal convoqué le 22 février 2016 s'est réuni en séance ordinaire le 29 février 2016 à 19 h.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 28

Nombre de conseillers municipaux absents : 5

Présidence : M. Bruno PEYLACHON, Maire

Secrétaire élu : M. Yacine KARAZ

Présents : M. Bruno PEYLACHON, Mme Josée PERRUSSEL-BATISSE, M. Philippe TRIOMPHE, Mme Fabienne VOLAY, M. Alain PÉRONNET, Mme Laura GAUTIER M. Jean-Paul DUPERRAY, Mme Fabienne LIÈVRE, M. Alain SERVAN, Mme Danielle SIMON, Mme Joëlle JACQUEMOT, Mme Marie-Christine PERRODON, M. Marcel COTTON, M. Antonio AGUERA, Mme Florence STEINER, M. Véli KARADAG, Mme Rachelle GANA, M. Jean-Marc BUTTY, M. Nicolas CHAMPIN, Mme Lidia LEITAO, M. François DUPERRAY, Mme Virginie RIVOIRE, Mme Mylène LAURENT, M. Romain POULARD, M. Yacine KARAZ, Mme Najet AERNOUT, Mme Karine RACINOUX et Mme Solange CELLE

Absents : M. Jean-Luc ROCHE, M. Thomas CHADCEUF-HOEBEKE, M. Michel FORGIARINI, Mme Céline LACOURBAS et Mme Dalila WENDLING

M. le MAIRE ouvre la séance à 19 h. Après l'appel des conseillers municipaux par Mme PERRUSSEL-BATISSE, première adjointe, il nomme M. KARAZ secrétaire de séance.

M. le MAIRE donne ensuite lecture des principaux points inscrits à l'ordre du jour de la réunion.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Procès-verbal de la séance du 25 janvier 2016**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2016.

#### **Compte rendu des décisions du Maire (article L.2122-22 du CGCT)**

DGS16-01 du 08-02-2016. Tarif de location de la salle Plata 2017

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions du Maire.

#### **N°1 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition de 2016 comme indiqué dans le tableau suivant :

	Bases d'imposition 2015	Taux d'imposition 2015	Bases d'imposition attendues pour 2016	Taux d'imposition proposés pour 2016	Produit fiscal attendu pour 2016 en euros
Taxe d'habitation	8 319 573	17,11 %	8 402 769	17,11 %	1 437 714
Taxe foncière (bâti)	10 559 140	24,05 %	10 664 731	24,05 %	2 564 868
Taxe foncière (non bâti)	38 081	68,79 %	38 462	68,79 %	26 458
Total					4 029 040

### **N°2-1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET PRINCIPAL VILLE**

M. PEYLACHON, Maire en exercice en 2015, ne prend pas part au vote, ayant quitté la salle.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés moins trois abstentions – Mme AERNOUT, Mme RACINOUX et Mme CELLE - arrête le compte administratif 2015 du budget principal de la Ville de Tarare aux résultats comptables suivants :

Excédent de fonctionnement	1 043 912,76 €
Déficit d'investissement	731 074,66 €

et affecte l'excédent de fonctionnement de 1 043 912,76 € en report à nouveau au compte 002.

### **N°2-2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET ANNEXE EAU**

M. PEYLACHON, Maire en exercice en 2015, ne prend pas part au vote, ayant quitté la salle.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, arrête le compte administratif 2015 du budget annexe eau aux résultats comptables suivants :

Déficit de fonctionnement	29 154,49 €
Excédent d'investissement	210 341,01 €

et affecte les résultats de clôture de la manière suivante : déficit de fonctionnement de 29 154,49 € en report à nouveau au compte 002 et excédent d'investissement de 210 341,01 € en report à nouveau au compte 001.

### **N°2-3 : COMPTES DE GESTION 2015**

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés moins trois abstentions - Mme AERNOUT, Mme RACINOUX et Mme CELLE - approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le trésorier de la Ville de Tarare, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et déclare qu'ils n'appellent ni réserve ni observation de sa part.

### **N°3-1 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL VILLE 2016**

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés moins trois contre - Mme AERNOUT, Mme RACINOUX et Mme CELLE - adopte le budget primitif principal 2016 de la Ville de Tarare qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses de fonctionnement	13 689 096 €
Recettes de fonctionnement	13 689 096 €
Dépenses d'investissement	8 582 730 €
Recettes d'investissement	8 582 730 €

### **N°3-2 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE EAU 2016**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif annexe eau 2016 de la Ville de Tarare qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses de fonctionnement	515 910,61 €
Recettes de fonctionnement	515 910,61 €
Dépenses d'investissement	756 386,00 €
Recettes d'investissement	756 386,00 €

### **N°4 : SUBVENTIONS MUNICIPALES 2016 AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés moins trois abstentions - Mme AERNOU, Mme RACINOX et Mme CELLE - excepté les voix des conseillers municipaux membres d'associations subventionnées, attribue des subventions municipales aux associations pour l'année 2016, pour un montant total de 1 160 000 € :

33	CULTURE	1 050,00 €	350,00 €
40	SPORT	121 800,00 €	4 000,00 €
60	FAMILLE	752 000,00 €	0,00 €
70	LOGEMENT	10 000,00 €	0,00 €
90	ANIMATION	2 500,00 €	0,00 €
94	ÉCONOMIE	1 400,00 €	3 000,00 €
213	CLASSES	138 791,28 €	0,00 €
253	SPORT SCOLAIRE	2 280,00 €	0,00 €
255	AUTRES SERVICES ANNEXES	0,00 €	600,00 €
311	MUSIQUE	10 300,00 €	1 000,00 €
312	ARTS	2 325,00 €	0,00 €
313	THÉÂTRE	1 450,00 €	0,00 €
324	PATRIMOINE CULTUREL	1 700,00 €	300,00 €
422	AUTRES ACTIVITÉS	300,00 €	0,00 €
510	SANTÉ	700,00 €	0,00 €
520	SOCIAL	42 670,00 €	500,00 €
0203	RESSOURCES HUMAINES	500,00 €	0,00 €
024	FÊTE	3 000,00 €	17 000,00 €
025	AUTRES	5 200,00 €	0,00 €
048-1	ÉCHANGE	3 000,00 €	0,00 €
	TOTAUX	1 100 966,28 €	26 750,00 €
	Provision		32 283,72 €

### **N°5 : CONTRIBUTIONS AU SYDER 2016**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de la fiscalisation de la part liée aux travaux soit 132 442,34 €, c'est-à-dire prélèvement direct auprès des contribuables dans le cadre des impôts locaux et approuve la budgétisation du solde de la participation.

### **N°6 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) POUR LA REQUALIFICATION DE LA RN7**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme le montant prévisionnel de l'opération de requalification de la RN7 ; approuve le plan de financement prévisionnel suivant

Ressources	Type d'aide	Montant de l'aide demandée	Taux
1% A89 paysage et environnement	Subvention (35 % de la maîtrise d'œuvre)	28 350,00 €	1,74 %

Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA)	Subvention (30 % de la maîtrise d'œuvre)	24 300,00 €	1,49 %
Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL)	Subvention	1 089 050,00 €	66,77 %
<b>Total subventions publiques</b>		<b>1 141 700,00 €</b>	<b>70 %</b>
Autofinancement de la Commune		489 300,00 €	30 %

habilite M. le Maire à solliciter une subvention auprès du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) et abroge la délibération n°7 du 25 janvier 2016 relative à la demande de DETR.

**N°7 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE-ALPES (CDDRA) POUR LA RÉHABILITATION DU THÉÂTRE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme le coût prévisionnel de l'opération de réhabilitation du théâtre (5 778 618,73 € HT) ; approuve le plan de financement prévisionnel suivant

Ressources	Montant de l'aide demandée	Taux	Observations
Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien	1 000 000,00 €	17,31 %	
Département du Rhône	675 000,00 €	11,68 %	contrat pluriannuel 2015-2017 validé
Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL)	1 200 000,00 €	20,76 %	
Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA)	360 000,00 €	6,23 %	
<b>Total subventions publiques</b>	<b>3 235 000,00 €</b>	<b>55,98 %</b>	
Autofinancement de la Commune	2 543 618,73 €	44,02%	emprunt

et habilite M. le Maire à demander une subvention auprès du contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA).

**N°8 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FSIL ET DU FNADT POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS AUTOUR DU THÉÂTRE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant prévisionnel de l'opération des aménagements des espaces publics autour du théâtre (maîtrise d'œuvre : 25 000 € HT ; aménagement de la place Simonet et de la rue Denave (estimation) : 450 000 € HT) ; approuve le plan de financement prévisionnel suivant

Ressources	Type d'aide	Montant de l'aide demandée	Taux
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)	Subvention pour la maîtrise d'œuvre	20 000 €	80 %
Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL)	Subvention pour les travaux	360 000 €	80 %
Autofinancement de la Commune		95 000 €	20 %

et habilite M. le Maire à solliciter des subventions auprès du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL).

#### **N°9 : MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés moins 25 abstentions - M. PEYLACHON, Mme PERRUSSEL-BATISSE, M. TRIOMPHE, Mme VOLAY, M. PÉRONNET, Mme GAUTIER M. DUPERRAY, Mme LIÈVRE, M. SERVAN, Mme SIMON, Mme JACQUEMOT, Mme PERRODON, M. COTTON, M. AGUERA, Mme STEINER, M. KARADAG, Mme GANA, M. BUTTY, M. CHAMPIN, Mme LEITAO, M. DUPERRAY, Mme RIVOIRE, Mme LAURENT, M. POULARD, M. KARAZ, désigne, pour siéger dans la commission finances et administration générale : Mme Solange CELLE, dans la commission urbanisme, travaux et patrimoine : Mme Najet AERNOUT, dans la commission cadre de vie et sécurité : Mme Karine RACINOUX et dans la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) : Mme Solange CELLE.

#### **N°10 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE**

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée avec accord de l'unanimité des conseillers municipaux, Alain SERVAN recueillant 25 voix et Najet AERNOUT 3 voix, désigne M. Alain SERVAN représentant du Conseil municipal à l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

#### **N°11 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs du personnel municipal ainsi modifié : création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe à temps complet et d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet 24 h, étant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget aux articles et chapitres prévus à cet effet.

#### **N°12 : TAUX DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE 2016**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les taux des prestations sociales au titre de l'année 2016 et suivantes si les taux restent inchangés, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

#### **N°13 : CONVENTION DE PARTENARIAT PASS NUMÉRIQUE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat pass numérique avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et autorise M. le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

#### **N°14 : PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'exercice du droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerces et baux commerciaux au sein de ce périmètre de sauvegarde ; charge M. le Maire d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code et approuve le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.

**N°15: CONVENTION DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE AVEC LE BAILLEUR IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés moins trois abstentions – Mme AERNOUT, Mme RACINOUX et Mme CELLE - approuve la convention de tranquillité publique avec le bailleur IRA et autorise M. le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

**N°16 : DEMANDE D'ADHÉSION AU RÉSEAU FRANCE MÉDIATION**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande l'adhésion au réseau France médiation et autorise M. le Maire à procéder aux démarches nécessaires.

**N°17 : ACQUISITION DE LOCAUX N°15-17 RUE ÉMILE-ZOLA**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des locaux constituant le lot n°2 de la copropriété, 15-17 rue Émile-Zola, à Mme Christine BRY-BICHET, pour un montant de 25 000 € HT plus les frais d'arpentage et de division à la charge de l'acquéreur et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à cette acquisition.

**N°18 : ACQUISITION DU PARC THIVEL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles AM 130 et AM 123 constitutives du parc Thivel à la SCI du bd Commandant Thivel pour un montant de 60 000 € et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à cette acquisition.

**Communication et questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 24.

Bruno PEYLACHON  
Maire de Tarare

